



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 12 MARS 2019, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Robert Pelletier, conseiller de McMasterville

Étaient absents :

Madame Mélanie Dupré, deuxième vice-présidente et conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Madame Parise Godbout, conseillère de Sainte-Madeleine

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Dépôt des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018
7. Affectation des surplus de l'année financière 2018
8. Refinancement du règlement 22-12 – paiement à même les fonds généraux, solde disponible de règlement d'emprunt fermé et fonds de roulement
9. Compte rendu de la rencontre du 20 février 2019 du comité technique de la RIEVR
10. Programme d'économie d'eau potable 2019 – Réseau Environnement
11. Consommation d'eau pour les mois de janvier et février 2019
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures 30 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

19-03-007

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

19-03-008

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 19-016 21-01-19 Avis de calcul du taux personnalisé 2019 de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, faisant suite à une mise à jour des données au 31 décembre 2018 (diminution de 0,01 \$).
- 19-017 21-01-19 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux de versement périodique à 1,99 \$.
- 19-018 21-01-19 Avis de recalcul du taux personnalisé 2018 de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, faisant suite à des modifications apportées aux données ayant servi au calcul de notre taux (diminution de 0,02 \$).
- 19-019 21-01-19 Avis de recalcul du taux personnalisé 2017 de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, faisant suite à des modifications apportées aux données ayant servi au calcul de notre taux (diminution de 0,02 \$).
- 19-020 24-01-19 Courriel de MONSIEUR NICOLAS COUILLARD, chef en assurance qualité et assainissement, UNIDINDON, nous demandant des rapports d'analyse d'eau potable pour 2018 et nous transmettant la liste des personnes à contacter en cas d'urgence et leurs coordonnées.
- 19-021 24-01-19 Lettre de MADAME LISE LAVALLÉE, directrice par intérim, Direction de la médiation-conciliation et de la prévention du MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS), nommant Julie Vigneault pour agir en qualité de médiatrice pour la négociation de la convention collective des employés représentés par le TUAC section locale 501.
- 19-022 28-01-19 Télécopie de MONSIEUR NICOLAS HENNAUT, représentant syndical, TUAC SECTION LOCALE 501, nous transmettant le grief numéro 66333 de Marc Lalonde concernant un avis disciplinaire de trois jours de suspension.
- 19-023 28-01-19 Télécopie de MONSIEUR NICOLAS HENNAUT, représentant syndical, TUAC SECTION LOCALE 501, nous transmettant le grief numéro 66334 de Marc Lalonde concernant la réclamation des primes d'assurance collective payées par l'employeur lors des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

journées d'absences injustifiées sans solde de septembre à décembre 2018.

- 19-024 28-01-19 Avis de cotisation (remboursement), CNESST, pour les frais de gestion 2019 et le trop-perçu pour 2017.
- 19-025 30-01-19 Courriel de MADAME NELLY JETTÉ, adjointe administrative en gestion des risques, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ), nous transmettant le rapport de thermographie faisant suite à l'inspection du 16 janvier 2019.
- 19-026 30-01-19 Lettre de MONSIEUR BERNARD DESCHAMPS, président-directeur général, MMQ, nous informant que notre part de la ristourne 2018 a été établie à 5 760 \$.
- 19-027 04-02-19 Lettre de MONSIEUR BERNARD DESCHAMPS, président-directeur général, MMQ, nous transmettant un chèque pour la ristourne 2018.
- 19-028 02-02-19 Lettre de la Direction générale du financement et de la gestion de la dette, MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, nous informant d'un refinancement de 291 200 \$ relatif à un emprunt échéant le 21 mai 2019.
- 19-029 07-02-19 Courriel de L'ÉQUIPE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE, Direction de l'eau potable et des eaux souterraines, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, nous transmettant la convention d'aide financière.
- 19-030 11-02-19 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, avocate et greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte de procès-verbal de la séance ordinaire tenue par la Régie le 20 novembre 2018.
- 19-031 27-02-19 Lettre de MONSIEUR NICOLAS HENNAUT, représentant syndical, TUAC SECTION LOCALE 501, proposant trois arbitres pour les griefs 66634 et 66333 (Marc Lalonde) puisqu'il considère que les griefs n'ont pas été réglés de façon satisfaisante.

19-03-009 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 19-02, du chèque numéro 19903 au chèque numéro 19928 du déboursé numéro 201900061 au déboursé numéro 201900167 pour un montant total de 401 746,64 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

19-03-010 POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE monsieur Robert Arbour, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2018 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Robert Arbour, vérificateur.

ADOPTÉE

19-03-011

POINT 7. AFFECTATION DES SURPLUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2018 de la Régie, tels que déposés par monsieur Robert Arbour, vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses nettes de 158 812 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468.45 de la Loi des cités et villes, une régie peut disposer de son surplus de l'année financière, soit en le portant au budget de l'année suivante, en l'accumulant au surplus libre ou en le versant aux municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU QUE l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2018, de 73 812 \$, soit et est versé aux municipalités membres conformément à la répartition établie par Jacques Drouin, secrétaire-trésorier, comme annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le reste de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2018, de 85 000 \$, soit et est versé au surplus libre.

ADOPTÉE

19-03-012

POINT 8. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 22-12 – PAIEMENT À MÊME LES FONDS GÉNÉRAUX, SOLDE DISPONIBLE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ ET FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Régie a un refinancement prévu de 291 200 \$ dans le cadre du règlement 22-12 le 21 mai prochain;

ATTENDU QUE la Régie a les montants requis au fonds de roulement et désire rembourser l'emprunt en totalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Régie procède au paiement complet à la date d'anniversaire du montant prévu en remboursement de capital de 53 000 \$ ainsi que des intérêts de 4 973,69 \$ à même le budget 2019;

QUE la Régie procède également au paiement complet du solde à refinancer de 291 200 \$ comme suit :

- La somme de 127 962,82 \$ provient du solde disponible de règlement d'emprunt fermé;
- La somme de 71 457 \$ provient du solde disponible au surplus libre.
- Le reste du montant, soit 91 580,18 \$, provient du fonds de roulement;
- Le remboursement du fonds se réalise sur une période de 5 ans;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous documents relatifs au remboursement.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

No de résolution
ou annotation

POINT 9. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 20 FÉVRIER 2019 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR

Le compte rendu de la réunion du 20 février 2019 du comité technique de la RIEVR est joint au présent point.

19-03-013

POINT 10. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2019 - RÉSEAU ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Régie a reçu une offre d'adhérer au Programme d'économie d'eau potable 2019 de l'organisme Réseau Environnement;

ATTENDU QUE la Régie adhère au Programme d'économie d'eau potable depuis l'an 2004;

ATTENDU QUE la Régie doit promouvoir l'économie d'eau potable, et ce, sur tout son territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE la Régie adhère au Programme d'économie d'eau potable 2019 de l'organisme Réseau Environnement.

ADOPTÉE

POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2019

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de janvier et février 2019 sont joints au présent point.

POINT 12. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 13. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

19-03-014

POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté

APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 39 minutes.


Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie
président



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

